

[Texte]

The Chairman: We will have a steering committee. The steering committee includes one member of the Liberal Party and one member of the New Democratic Party.

Mr. Riis: But hearings can be held with witnesses, and decisions made by this committee without members of the opposition being present.

The Chairman: That would be my view, yes.

Mr. Riis: Yes, I just wanted to clarify that.

The Chairman: May we have a motion with respect to committee minutes?

Mr. Attewell: Mr. Chairman. I move that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, which is a usual practice.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): May I have a question on that?

The Chairman: Yes.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): Why 1,000?

The Chairman: It has been the practice in the past that 1,000 is sufficient to handle the necessary mailings out to various commercial associations around the country that want them. Of course, the clerk has given me a breakdown, and I will give it to you right now. There is a distribution of 125 to the Senate, and 180 go to the Centre Block and West Block for MPs and officials. For MPs and their officials, 200 units go to the Confederation Building. For the Wellington Building, there are 150 for officials. The Press Gallery gets 15, and there are 50 left in Distribution for people who might require them. The Distribution office reserves another 30 for future needs, for the next two years, and the stockroom keeps 150 for general reserve. The Wellington Building holds another 100 of them, and every MP is entitled to an extra 20 copies if he really wants them. If there is some real need for more, we can usually order more.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): I think I would like to know how many copies of the minutes are distributed to the public.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): Your opening statement said we will have to learn how to cut costs, and certainly saving paper may be one of them. If it is not absolutely essential that we have 1,000, perhaps we could live with 800 and set a precedent right at the beginning.

Mr. Turner (Ottawa—Carleton): I would like to know how many copies of the minutes are distributed to the public.

The Chairman: I am told by the clerk that they get used up. I was talking to him in a preliminary meeting about whether or not we should go for 2,000 and he said that was not necessary, so we have discussed it.

Is there any other discussion on the motion?

Motion agreed to

The Chairman: Now I want a motion with respect to evidence, where there is evidence taken without a quorum.

[Traduction]

Le président: Nous tiendrons une séance du Comité de direction. Or, ce dernier comprend un membre du Parti libéral et un député du Parti néo-démocrate.

MM. Riis: Toutefois on peut tenir des séances avec témoins, et le Comité peut également prendre des décisions en l'absence de représentants de l'opposition.

Le président: C'est mon avis, oui.

M. Riis: Oui, je tenais tout simplement à tirer cela au clair.

Le président: Pouvons-nous adopter une résolution relative au procès-verbal du Comité?

M. Attewell: Monsieur le président, je propose que le Comité fasse imprimer 1000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, ce qui est conforme à l'usage courant.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Puis-je poser une question là-dessus?

Le président: Oui.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Pourquoi 1000?

Le président: Par le passé, il a été remarqué que l'impression de 1000 exemplaires suffisait pour répondre aux demandes régulières d'envois postaux de la part de diverses associations commerciales de notre pays. Bien entendu, le greffier m'a donné une répartition, que je vous fournis à l'instant. On envoie 125 exemplaires au Sénat et 180 à l'Édifice du Centre et à l'Édifice de l'Ouest, à l'intention des députés et hauts fonctionnaires. Également à l'intention de ces derniers, on achemine 200 unités vers l'Immeuble de la Confédération. On prévoit également 150 exemplaires à l'intention des hauts fonctionnaires de l'Immeuble Wellington. La Tribune de la presse en reçoit 15, et il en reste 50 pour répondre à la demande générale, le cas échéant. Les Services de distribution réservent 30 exemplaires de plus en prévision de besoins ultérieurs, c'est-à-dire pour les prochaines années, et les Services d'entreposage en conserve 150 aux fins de service de réserve. L'Édifice Wellington conserve 100 exemplaires de plus, et chaque député a le droit d'en obtenir 20 supplémentaires s'il le veut. En outre, si cela est vraiment nécessaire, d'habitude nous pouvons en commander davantage.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Vos remarques liminaires mentionnaient la nécessité pour nous d'apprendre à diminuer les coûts, et il ne fait pas de doute que l'économie de papier peut faire partie de ces efforts. En conséquence, s'il n'est pas tout à fait indispensable de disposer de 1000 exemplaires, pourrions-nous nous contenter de 800, et établir par le fait même un précédent dès le départ.

Le président: Le greffier me dit que cette quantité s'épuise. D'ailleurs, lors d'une rencontre préliminaire, où il a été question de demander 2000 exemplaires, il m'a répondu que cela n'était pas nécessaire, et nous avons donc discuté du sujet.

Y en a-t-il d'autres qui veulent discuter de la résolution?

La motion est adoptée.

Le président: J'aimerais maintenant passer à une résolution portant sur l'audition de témoins en l'absence de quorum.